Guide de l'insertion et de l'emploi

GRAND PROJET DE VILLE

ANRU
Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Renouvellement Urbain de Marseille

Travailler

Recruter

mode d'emploi

Les chantiers de renouvellement urbain à Marseille : **travailler ou recruter, mode d'emploi**

A Marseille, **quatorze projets** de renouvellement urbain sont soutenus et aidés financièrement par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Cette aide, ainsi que la participation importante des collectivités territoriales et des bailleurs sociaux, permet d'investir au total plus d'un milliard d'euros pour la ville et de donner un nouveau dynamisme à des quartiers en difficulté. Les chantiers en cours ou à venir portent sur des constructions, démolitions ou réhabilitations de logements ou d 'équipements, des créations et requalifications de voiries, l'aménagement d'espaces verts... et font appel à de nombreuses entreprises.

Tous les projets soutenus par l'ANRU doivent appliquer une charte d'insertion qui a pour objectif de **favoriser l'accès à l'emploi des personnes en difficulté**. Attention, cela ne signifie pas que des emplois sont réservés aux habitants du quartier concerné, mais que 5% des heures travaillées sur l'ensemble des chantiers de renouvellement urbain à Marseille sont réservées à des personnes en recherche d'emploi résidant en zone urbaine sensible. **Que vous soyez employeur ou demandeur d'emploi, des interlocuteurs précis existent pour vous aider à appliquer et bénéficier de cette charte locale d'insertion.** Suivez le guide !

Grand Projet de Ville

Quartier par quartier, le nouveau visage de Marseille se dessine.

Les 14 Projets de Renouvellement Urbain de Marseille

Je suis une entreprise intervenant sur un chantier de renouvellement urbain

« Je dois réserver des heures de travail à des demandeurs d'emploi domiciliés en zone urbaine sensible, comment je fais ? »

La cellule « clauses sociales » d'Emergence(S) est l'interlocuteur unique pour la mise en œuvre de la charte locale d'insertion. Elle vous propose **un accompagnement sur mesure** afin de répondre aux objectifs fixés par l'ANRU. Les « facilitateurs clauses sociales » recueillent vos besoins en main d'œuvre, les diffusent au service public de l'emploi (Pôle emploi, Mission Locale de Marseille, PLIE MPM Centre et Dispositif d'Accompagnement à l'Emploi 13), centralisent les candidatures, et vous proposent **une présélection de candidat(e)s**.

« Quelles sont les modalités de mise en œuvre des objectifs d'insertion ? »

Vous avez le choix entre 3 possibilités :

> **Embaucher en direct** au sein de votre entreprise quel que soit le type de contrat de travail (CDI, CDD, CDI de chantier, contrat d'alternance...).

> **Faire appel à un opérateur** qui met à votre disposition des salariés en insertion (sur le modèle de l'intérim).

> **Sous-traiter tout ou partie** du marché à une entreprise d'insertion.

Quelle que soit la modalité choisie, Emergence(S) pourra vous aider.

« Quelles candidatures vais-je recevoir ? »

La cellule « clauses sociales » vous proposera des candidatures présélectionnées, parmi celles envoyées par les organismes du service public de l'emploi, en fonction des critères établis lors de la définition du profil de poste. **Tous les candidats sont reçus en amont, leur profil est préalablement validé afin de répondre au mieux à votre besoin.**

« Qui décide du recrutement ? »

C'est à vous, employeur, que revient le choix final de la personne à embaucher parmi les candidatures étudiées avec la cellule « clauses sociales ».

Mon interlocuteur pour recruter

Dès que votre chantier est planifié, informez la cellule « clauses sociales » qui pourra ainsi anticiper vos futurs recrutements en organisant par exemple des formations préalables.

Emergence(S)
Association d'animation du dispositif PLIE
Cellule clause sociales
5, rue de la République - BP 12383
13215 MARSEILLE Cedex 02
Tél. : 04 96 11 64 91
contact@emergences-asso.fr

J'habite un quartier en zone urbaine sensible et je cherche un emploi

« Comment postuler pour travailler sur un chantier ? »

> **Si vous avez un référent** à Pôle emploi, à la Mission Locale de Marseille, au PLIE ou au DAE13, contactez-le, il ou elle vous orientera,

> Si ce n'est pas le cas et que **vous avez moins de 26 ans**, adressez vous à la Mission Locale. Si **vous avez plus de 26 ans**, adressez vous à Pôle Emploi.

Après un entretien, le conseiller Pôle Emploi ou Mission Locale vérifiera vos aptitudes professionnelles et pourra transmettre votre candidature sur un emploi de chantier ou vous fera d'autres propositions en fonction de votre profil (autres postes plus adaptés, formation, évaluation...).

« Quels sont les métiers concernés ? »

Les métiers intervenant sur les chantiers de rénovation urbaine sont essentiellement ceux **du bâtiment, des travaux publics et des espaces verts** et, à la marge, **des emplois administratifs** (comptabilité et gestion administrative). La charte locale d'insertion peut également être une opportunité pour les personnes ayant validé un diplôme supérieur au baccalauréat de postuler sur des **postes d'encadrement de chantier et de conduite de travaux**.

« Je n'ai pas encore d'expérience professionnelle, comment je fais ? »

En fonction des besoins des entreprises, les postes à pourvoir requièrent des qualifications spécifiques ou des expériences sur des postes identiques. C'est pourquoi **il est important de rencontrer un conseiller à Pôle emploi ou à la Mission Locale** qui vous aidera, par exemple en vous orientant vers une formation ou une validation d'acquis. La mobilité géographique et le respect des règles de sécurité sont également des conditions de recrutement exigées par les entreprises dans le secteur du BTP. Sur certains sites en rénovation urbaine, **il existe également des ateliers et chantiers d'insertion.** Ils proposent des contrats de travail à temps partiel sur une durée de 6 mois qui peuvent vous permettre d'acquérir une première expérience. Vos conseillers à Pôle Emploi et à la Mission locale peuvent vous renseigner.

« Suis-je certain(e) de pouvoir travailler ? »

C'est à l'entreprise que revient la décision du recrutement, au regard du profil recherché et des pré-requis exigés. **L'embauche n'est donc pas garantie.** En revanche, vous pourrez bénéficier de l'ensemble de l'offre de services de Pôle Emploi ou de la Mission locale pour vous accompagner dans votre projet.

« Combien de temps vais-je pouvoir travailler ? »

La durée des contrats varie en fonction de la durée des chantiers et des besoins des entreprises, elle peut aller de **quelques heures à plusieurs mois**. Il s'agit avant tout d'**un tremplin vers une qualification ou un emploi durable**. De plus, cela peut vous permettre d'être accompagné(e) par un professionnel dans votre recherche d'emploi.

Les interlocuteurs de ma recherche d'emploi

PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN	POLE EMPLOI de proximité Les agences sont ouvertes tous les jours du lundi au jeudi 8h30-16h15 et le vendredi 8h30-12h30	MISSION LOCALE Les antennes sont ouvertes tous les jours du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h sauf le jeudi après-midi
La Solidarité (15ème) Kallisté (15ème) La Savine, Vallon des Tuves (15ème)	**15ème Nord** - Pôle Emploi de Mourepiane - Immeuble Plein Ouest rue Albert Cohen - 13016 Marseille	**Antenne la Calade** 462, chemin de la Madrague Ville 13015 Marseille
Plan d'Aou (15ème) La Viste (15ème) Les Créneaux (15ème)	**15ème sud** - Pôle Emploi de Bougainville 1, rue Cougit - 13015 Marseille	
St Joseph Vieux Moulin (14ème) Flamants-Iris (14ème) St Barthélémy, Picon/Busserine (14ème)	**14ème** - Pôle Emploi Carré Gabriel 31, Bd. Charles Moretti - 13014 Marseille	**Antenne 13/14 :** CFA COROT 33, avenue du Capitaine Gèze 13014 Marseille
St Paul (13ème) Malpassé (13ème)	**13ème** - Pôle Emploi Château Gombert 262, Bd Albert Einstein - 13013 Marseille ou Pôle Emploi Saint-Jérôme 92, av. de Saint-Jérôme 13013 Marseille	
St Mauront (3ème)	**3ème** - Pôle Emploi Belle de Mai 23, rue Lautard Le Gyptis - 13003 Marseille	
Centre Nord (1er, 2ème, 3ème)	**1er** - Pôle Emploi Colbert 7, rue des Chapeliers - 13001 Marseille **2ème** - Pôle Emploi Joliette 35, rue Duverger - 13002 Marseille **3ème** - Pôle Emploi Belle de Mai 23, rue Lautard - Le Gyptis 13003 Marseille	**Antenne Vieux Port** 8, rue des Consuls 13002 Marseille
Soude/Hauts de Mazargues (9ème)	**9ème** - Pôle Emploi Romain Rolland 211, Bd Romain Rolland 13010 Marseille	**Antenne Sud** 343, Bd Romain Rolland 13009 Marseille

stratis (stratis.fr) • 12/11 • Crédit photos : GPV, A. Jaubert, Stratis

PLIE
l'Europe s'engage en PACA avec le FSE
pôle emploi
MISSION LOCALE DE MARSEILLE
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
CONSEIL GENERAL BOUCHES-DU-RHÔNE
MPM MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
VILLE DE MARSEILLE www.marseille.fr